



Déménagement vers un pays étranger après décès

Par **Boukadoum**, le **07/02/2013 à 20:09**

Bonsoir à tous.
Mon oncle, résident algérien en France et titulaire d'une carte de séjour de 10 ans, est décédé il y a de cela deux mois, laissant pour veuve sa femme, seule dans son appartement.
Je voudrais savoir s'il était possible, même après le décès, d'utiliser sa carte de séjour, toujours valable, pour procéder au déménagement de ses biens vers l'Algérie, comme il était possible de le faire de son vivant.
Merci beaucoup, et bonne soirée.

Par **amajuris**, le **07/02/2013 à 20:34**

bsr,
la réponse est non, c'est à sa veuve en l'absence d'autres héritiers de procéder au déménagement puisque dès le décès de son mari, elle hérite de ses biens.
Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **Boukadoum**, le **08/02/2013 à 07:47**

Merci pour votre éclaircissement.